



les PITCHOUNETS

04-67-93-65-17

Maison des enfants
Bd de l'avenir, 34620 Puisserguier
(À côté de l'école maternelle)



REGLEMENT INTERIEUR Accueils de Loisirs Péri-scolaire Accueils matins/soirs-Pause méridienne 2021-2022

➤ Présentation de la structure :

- L'ALP « Accueil de Loisirs Péri-scolaire » est une structure d'accueil pour les enfants scolarisés au groupe scolaire primaire Font-Claire de la commune de Puisserguier, de la Petite Section (à partir de 3 ans à condition que votre enfant soit propre) jusqu'au CM2.

- C'est un service communal proposé par la municipalité de Puisserguier. Ce service n'est pas Obligatoire.

La commune emploie une équipe d'animation composée :

- D'une directrice,
- D'une directrice adjointe,
- Deux référents,
- D'animateurs formés et diplômés
- D'ATSEM

ainsi que des agents de cantine et d'entretien.

- L'ALP assure l'encadrement et l'animation pendant les différents accueils :

- L'accueil du matin
- L'accueil du soir
- La pause méridienne.

Pendant la pause méridienne 2 menus sont proposés : standard et sans viande. Les repas sont livrés en liaison froide par un prestataire de service extérieur (SHCB).

L'équipe d'animation veille à l'épanouissement, au bien-être et à la sécurité des enfants à travers des animations et des activités proposées dans les locaux de la maison des enfants et du groupe scolaire. Certaines activités se dérouleront à l'extérieur des locaux. Pour que les enfants puissent y participer les parents devront signer l'autorisation de sortie de l'enceinte de l'ALP dans le dossier d'inscription. (Via le portail parents → onglet questionnaire).

- L'ALP bénéficie du « label qualité » CAF et il est agréé par :
 - La DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)
 - SAT (Services des Agréments Territorialisés)

➤ Agrément :

- L'ALP dispose d'un agrément de capacité maximum de 150 enfants :
 - 50 enfants pour les moins de 6 ans et
 - 100 enfants pour les plus de 6ans.

Attente validation DSDEN+SAT
60 :-6ANS
115 :+6ANS

➤ Tarifs et modalités d'inscription :

• Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, le dossier d'inscription ALP doit être impérativement complété et les documents obligatoires doivent être fournis. (Même si le service est utilisé occasionnellement voire exceptionnellement). Un enfant sans dossier complet ne pourra pas bénéficier des différents accueils. (Matin, midi, soir).

Le dossier d'inscription peut être renseigné :

- Soit en ligne via le portail parents : www.logicielcantine.fr/puisserguier/
- Soit en mairie.
- Soit à l'ALP

Documents obligatoires à fournir (différent de l'école) :

- L'attestation d'assurance et de responsabilité civile en cours de validité.
- Le dernier jugement de garde en cas de séparation
- La photocopie du carnet de vaccinations (uniquement pour les maternelles)
- La fiche sanitaire de liaison complété
- Le certificat du médecin en cas d'allergie.

ATTENTION : à compter du 30 Août 2021, les parents dont le dossier est incomplet ne pourront plus effectuer d'inscription (les inscriptions déjà effectuées seront créditées sur le compte jusqu'à la mise à jour du dossier). Nous vous rappelons que vous pouvez remplir votre dossier durant tout l'été en ligne sur votre portail famille ou déposer vos documents en mairie. Le 30 ,31 août et le 1 septembre, nous vous accueillerons, si nécessaire, au bureau de l'ALP.

Les familles sont priées de communiquer tous changements éventuels (adresse, téléphones, personnes habilitées à récupérer l'enfant, séparation...), survenant en cours d'année scolaire à la direction de l'ALP.

• Afin de garantir l'égal accès de toutes les familles aux différentes prestations, une tarification modulée sur les différents accueils a été appliquée depuis 1^{er} janvier 2017 (en fonction du quotient familial CAF) - voir le tableau joint.

L'actualisation du quotient familial se fait une fois par année scolaire au mois de septembre.

Une régularisation automatique de votre compte sera effectuée en fonction de votre nouveau quotient familial. Une variation pourra être alors visible sur votre compte.

⚠ L'ALP fonctionne sous forme de prépaiement. Les prestations devront être réglées à l'inscription. Elles devront s'effectuer jusqu'à la veille de la prestation demandée au plus tard.

- Soit en ligne via le portail : www.logicielcantine.fr/puisserguier/ (jusqu'à la veille 23h59 de la prestation demandée.)
- Soit à l'ALP et à la mairie aux heures d'ouverture (la veille de la prestation demandée au plus tard.)

Aucune inscription par mail ne sera prise en compte.

⚠ En cas d'urgence ou d'imprévu, une inscription le jour même sera possible mais elle se fera obligatoirement à l'ALP avant 9h et le prix de la prestation sera doublé (en fonction du quotient familial).

Exemple : Matin : Pour la tranche de 801 à 1200€ : 0,95€ X2= 1,90€

: Midi : Pour la tranche de 1201 à plus : (1,10€+3,20€) X2= 8,60€

: Soir : Pour la tranche moins de 370€ : 0,80€ X2= 1,60€

- Les annulations des prestations seront possibles (reports) :
 - Soit en ligne via le portail parents : www.logicielcantine.fr/puisserguier/ (jusqu'à la veille 23h59 de la prestation demandée)
 - Soit à l'ALP, soit à la mairie aux heures d'ouverture (la veille de la prestation demandée au plus tard).

Aucune annulation par mail ne sera prise en compte.

Si votre enfant ne doit pas venir à l'ALP car il est malade durant la nuit, appeler l'ALP obligatoirement **avant 9h** pour annuler vos prestations du jour. (Il va de soi que vos prestations ne seront annulées que si votre enfant est absent de l'école ce jour-là.)

Le compte parents sera alors crédité de la somme des prestations annulées. On parlera de report car **aucun remboursement ne sera possible.**

- Si un enfant est malade et qu'il part en cours de journée après l'appel d'un enseignant ou d'un animateur, la somme des prestations à venir de la journée seront crédités sur le compte parents.

Exemple : Enfant malade et part à 11h alors qu'il est inscrit au restaurant scolaire et à l'accueil du soir. Les prestations midi et soir du jour seront créditées sur le compte parent. La municipalité prend en charge le prix du repas commandé.

Pour les jours suivants, les parents devront eux-mêmes désinscrire les prestations si l'enfant ne revient pas à l'école.

- Les moyens de paiement acceptés sont :
 - La carte bancaire uniquement en ligne via le portail parents (minimum 1€)
 - Les chèques et les espèces (au bureau de L'ALP et en Mairie).

Après le règlement, un reçu vous sera délivré.

- En cas de créance, une demande de paiement vous sera envoyée vous invitant à régulariser votre situation, dans la semaine qui suivra. Passé ce délai, elle sera transmise pour recouvrement à la trésorerie de Capestang et payable uniquement en trésorerie.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les enfants ne fréquentant plus le groupe scolaire (déménagement, passage en 6^{ème}).

➤ Les accueils et la gestion des présences :

- En dehors des horaires d'accueil, l'équipe d'animation n'est pas responsable des enfants.
- Seulement les enfants préalablement inscrits pourront venir aux différents accueils.
- Lors des sorties scolaires l'inscription au restaurant scolaire sera reportée mais pas remboursée.

La directrice de l'ALP effectuera le report le jour même.

(Les parents ne devront pas désinscrire eux-mêmes les enfants lors des sorties car s'il y a annulation de la sortie, ils ne seront plus inscrits au repas du midi).

❖ Le matin (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) : de 7h00 à 8h50.

- A partir de 8h45, les enfants ne sont plus accueillis car l'équipe d'animation accompagne les enfants de maternelle dans leurs classes respectives et les enfants de l'élémentaire dans leur cour. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte afin d'établir une relation de confiance et un meilleur suivi, seuls garants d'un accueil de qualité.

❖ Le midi (Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi) : de 12h00 à 13h50.

- Seulement les enfants étant scolarisés la journée entière pourront bénéficier de la prestation restauration scolaire.

- Pendant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par l'équipe d'animation de l'ALP (personnel municipal et de la communauté de communes Sud-Hérault).

- Les enfants inscrits au restaurant scolaire seront appelés en classe par un animateur.
- Si un enfant n'est pas récupéré à midi à la sortie de l'école, les parents seront appelés par l'enseignant pour venir récupérer leur enfant :
 - Soit une personne autorisée viendra récupérer l'enfant. En attendant, il sera confié aux animateurs et le **tarif encadrement doublé sera appliqué (en fonction du quotient familial)**.

Exemple : Pour la tranche de moins de 370€ : $0,80€ \times 2 = 1,60€$

- Soit en cas d'impossibilité, de venir récupérer l'enfant, **un repas de substitution sera assuré. Il sera facturé au double du prix normal (en fonction du quotient familial CAF)**.

Exemple : Pour la tranche de 371€ à 700€ : $(0,85€ + 3,20€) \times 2 = 8,10€$

En cas d'urgence, si un parent ou responsable légal a besoin de la prestation restaurant scolaire pour son enfant après 9h, il devra appeler l'ALP les Pitchounets pour rajouter leur enfant sur les listes d'appel afin qu'il soit récupéré par l'équipe d'animation à midi. **Un repas de substitution sera alors prévu est sera facturé le double du prix (en fonction du quotient familial CAF)**.

Exemple : Pour la tranche de 701€ à 800€ : $(0,90€ + 3,20€) \times 2 = 8,20€$

❖ Le soir (Lundi-Mardi-Jeudi -Vendredi) : de 17h00 à 18h50

- Les enfants inscrits seront appelés par un animateur et dirigés vers l'ALP.
- Si un enfant n'est pas récupéré par une personne autorisée à la fin de l'école à 17h00, les parents seront appelés par les enseignants et l'enfant sera dirigé à l'ALP. **Le tarif sera doublé (en fonction du quotient familial CAF)**.

Exemple : Pour la tranche de moins de 370€ : $0,80€ \times 2 = 1,60€$

- Pour les présences imprévues à l'ALP du soir, merci de prévenir l'ALP. L'enfant sera rajouté sur la liste d'appel afin que l'équipe d'animation puisse le récupérer et l'accompagner à l'ALP. **Le tarif sera doublé (en fonction du quotient familial CAF)**.

Exemple : Pour la tranche de 801€ à 1200€ : $0,95€ \times 2 = 1,90€$

➤ Le départ des enfants et le respect des horaires :

- Les enfants partiront de l'ALP uniquement avec les personnes mentionnées sur le dossier d'inscription. Une pièce d'identité sera demandée aux personnes qui ne sont pas connues des animateurs. **En aucun cas, un enfant ne pourra partir seul.**

- Les parents exceptionnellement retardés doivent impérativement prévenir l'ALP.

- A l'heure de la fermeture de l'ALP (18h50), si personne ne s'est présenté pour récupérer un enfant, la direction, après appel des personnes autorisées à récupérer l'enfant, pourra contacter et confier l'enfant à la gendarmerie de Cazouls-les-Béziers, Une information sera affichée sur la porte de l'ALP indiquant où se trouve l'enfant.

➤ Allergies, Maladies et accidents :

- L'accueil en restaurant scolaire d'un enfant ayant des allergies alimentaires n'est possible qu'avec la signature au préalable d'un PAI rédigé avec le médecin scolaire (se rapprocher de la directrice de l'école). Il n'y aura pas de repas prévu par le traiteur. Un panier repas sera apporté par les responsables légaux dans une glacière le matin même avant 9h à l'ALP. Seul le prix de l'encadrement (en fonction du quotient familial CAF) sera comptabilisé.

Exemple : Pour la tranche de 1201€ à plus : **1,10€**

- Les enfants malades ne pourront pas être admis à l'ALP les Pitchounets.
- **S'il y a suspicion d'une maladie et que les parents insistent pour laisser l'enfant à l'ALP, il sera demandé par la direction un certificat médical de non contagion avant l'acceptation de l'enfant.**
- Il est formellement interdit aux enfants d'avoir des médicaments sur eux.
- **Aucun traitement médical ne pourra être administré même avec une ordonnance.**
Sauf s'il existe un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).
- En cas de maladie, blessure etc... pendant les différents temps d'accueil, la direction préviendra les parents ou la personne responsable afin de les informer de la situation .
- En cas d'accident grave, le personnel de l'ALP appellera les services d'urgence (pompiers). Les parents ou les personnes responsables seront immédiatement prévenus et la DSDEN dans les 24 heures suivant l'accident.

➤ **Objets personnels :**

- Le port de bijoux et l'apport d'objets personnels (jouets, cartes...) est fortement déconseillé ; en cas de perte ou de détérioration, l'ALP décline toute responsabilité.

➤ **Interdiction :**

- À l'exception des paniers repas demandés par un PAI, il est formellement interdit aux enfants d'apporter lors de la pause méridienne, boissons ,nourriture etc...
- Il est strictement interdit d'amener des objets dangereux tels que couteau, briquet, ... et aussi ballons « en cuir ».
- Dans l'enceinte de l'ALP, il est interdit le port de signes distinctifs qui manifesteraient une appartenance religieuse ou à un parti politique.

➤ **Discipline :**

Pour permettre à l'enfant de mieux vivre les temps périscolaires, il est important que chacun ait un comportement respectueux des règles de bonnes conduites.

- **Les comportements violents, indisciplinés, grossiers ou irrespectueux pendant les différents accueils ne seront pas tolérés.**

Tout manquement à cette discipline fera l'objet de sanction :

- 1-Les parents seront reçus par la direction afin de trouver une solution.
- 2-Si cela se renouvelle, un courrier sera adressé aux parents ou au tuteur légal pour les manquements de l'enfant.
- 3-Après ceux-ci, une exclusion temporaire d'une semaine de tout accueil sera prononcée.
- 4-Si le comportement de l'enfant n'a pas eu d'amélioration ou au prochain manquement, une exclusion définitive de l'ALP les Pitchounets sera appliquée.

Nb : En fonction de la gravité de l'acte ou du comportement de votre enfant, l'exclusion d'une semaine peut être prononcée immédiatement.



A Puisserguier le

**Le Maire,
Jean-Noël BADENAS**

(Règlement intérieur à conserver)

INFOS UTILES :

✚ **REONSABLE DU SERVICE EDUCATION-DIRECTRICE ALP LES PITCHOUNETS :**
*MME AURELIE FERRER

✚ **DIRECTRICE ADJOINTE ALP LES PITCHOUNETS :**
MME MARILYNE BRUSA

✚ 🕒 : *ALP MATIN : 7H-8H50 (ENFANTS ACCUEILLIS JUSQU'A 8H40);
*RESTAURATION SCOLAIRE : 12H-13H50 ;
*ALP SOIR : 17H-18H50

✚ ✉ : ALP LES PITCHOUNETS BLD DE L'AVENIR 34620 PUISSERGUIER

✚ 📞 : 04-67-93-65-17

✚ @ : alaelespitchounets@gmail.com

✚ 📞 ALP PENDANT LA PAUSE MERIDIENNE (CANTINE) : 04-67-93-73-81

✚ **GESTIONNAIRE REGIE/LOGICIEL :**

*MME CAMILLE MONTPELLIER

📞 04-67-93-89-63

@ mairie@ville-puisserguier.com

✚ **Guide portail parent (Modalité d'inscription, documents obligatoires...)**
sur le site mairie de Puisserguier : ville-puisserguier.com

(Règlement intérieur à conserver)



**TARIFS MODULÉS ALP LES PITCHOUNETS
ANNÉE 2021-2022**

MATIN	MIDI Encadrement +prix du repas 3,20€	SOIR	JOURNÉE AVEC REPAS
--------------	--	-------------	-------------------------------

Quotient familial				
MOINS DE 370 €	0,80€	0,80+3,20=4€	0,80€	5,60€
DE 371€ A 700€	0,85€	0,85+3,20=4,05€	0,85€	5,75€
DE 701 A 800€	0,90€	0,90+3,20=4,10€	0,90€	5,90€
DE 801 A 1200€	0,95€	0,95+3,20=4,15€	0,95€	6,05€
DE 1201€ A PLUS	1,10€	1,10+3,20=4,30€	1,10€	6,50€

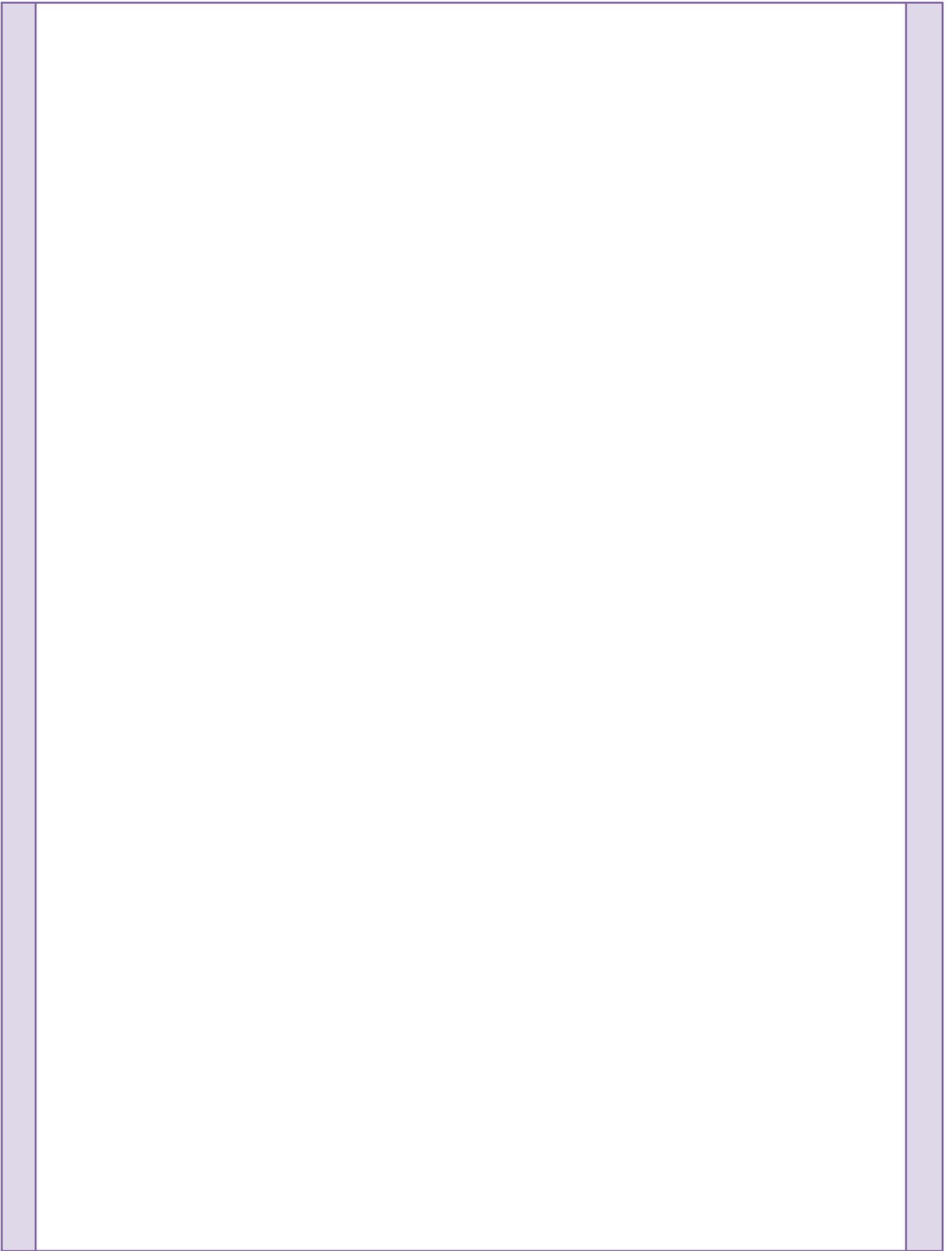
S'il existe un PAI avec panier repas, seul le prix de l'encadrement est pris en compte.
Le prix du repas ne sera pas ajouté.

PENALITES : Prestations doublées :

MATIN	MIDI Encadrement +prix du repas 3,20€	SOIR
--------------	--	-------------

Quotient familial			
MOINS DE 370 €	0,80€x2=1,60€	(0,80+3,20)X2=8€	0,80€x2=1,60€
DE 371€ A 700€	0,85€x2=1,70€	(0,85+3,20)X2=8,10€	0,85€x2=1,70€
DE 701 A 800€	0,90€X2=1,80€	(0,90+3,20)X2=8,20€	0,90€X2=1,80€
DE 801 A 1200€	0,95€X2=1,90€	(0,95+3,20)X2=8,30€	0,95€X2=1,90€
DE 1201€ A PLUS	1,10€X2=2,20€	(1,10+3,20)X2=8,60€	1,10€X2=2,20€

(Règlement intérieur à conserver)





Année 2021-2022

**Je soussigné(e) (père, mère ou représentant légal)de
l'enfant avoir pris connaissance du règlement intérieur
2021-2022 de l'ALP les Pitchounets et m'engage à le respecter.**

Fait le à

Signature(s) :

(Partie à rendre complétée et signée)